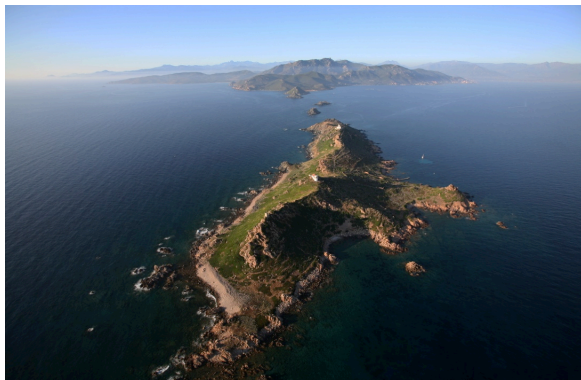


Communiqué  
de presse  
14/03/2017

## Deux nouveaux Grands Sites de France en Corse

*Le 9 mars 2017, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages a donné un avis favorable pour la labellisation Grand Site de France de deux sites corses : les Îles Sanguinaires – pointe de la Parata et la Conca d'Oro, vignoble de Patrimonio – Saint-Florent. La dernière étape sera la signature de la décision d'attribution du label par Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.*



Îles Sanguinaires-pointe de la Parata  
© Michel Luccioni



Vignoble de Patrimonio © Territoires &  
Paysages – Laurence Fabbri

La pointe de la Parata et les Îles Sanguinaires, classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites, forment une guirlande rocheuse à l'extrémité nord du golfe d'Ajaccio. Le paysage littoral du Grand Site, adossé à la montagne, est souligné par des tours, phares, sémaphores construits entre le XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, rappelant que le site a longtemps contrôlé l'entrée de la baie d'Ajaccio.

Lieu de promenade des habitants d'Ajaccio et site emblématique de Corse, la pointe de la Parata accueille chaque année 450 000 visiteurs. Face aux flux de visiteurs toujours plus importants engendrant des dégradations importantes des paysages, plusieurs actions ont été menées depuis 15 ans sur ce territoire : recul des parkings en amont du site, aménagement de sentiers, création d'un espace d'accueil, rénovation du patrimoine bâti, mise en place d'une navette pour les personnes à mobilité réduite... Grâce à l'action conjuguée des acteurs locaux (ville d'Ajaccio, Département de la Corse du Sud, services de l'Etat...) le Grand Site, désormais géré par un syndicat mixte, présente aujourd'hui un accueil et des paysages de grande qualité, de nouveau appréciés par les habitants.

Le Grand Site de France Conca d'Oro, vignoble de Patrimonio – Saint-Florent, situé sur la côte ouest de la Haute-Corse, constitue un ensemble paysager remarquable. La vallée de la Conca d'Oro, classée au titre de la loi 1930, est composée d'une part d'un chapelet de villages bâtis sur les pentes et d'une mosaïque de vignobles au centre. Les six collines successives du Mont Sant'Angelo offrent des vues sur la mer à travers 3 "passes" et constituent le relief emblématique du Grand Site. Le bâti viticole témoigne des différentes formes de viticulture présentes sur le territoire et de l'histoire de la filière exercée depuis l'Antiquité.

Le conseil départemental de la Haute-Corse, les élus des communes concernées, les services de l'Etat, l'ensemble des viticulteurs du territoire se sont engagés à assurer la préservation et la valorisation de ce paysage viticole pour lequel ils montrent un attachement très fort : défense de l'AOP Patrimonio, conversion en production bio de 80% du vignoble, création de la route des vins...

Ces deux avis favorables de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages récompensent l'engagement des acteurs locaux en faveur de la préservation et la gestion durable du patrimoine paysager de Corse et témoignent de la dynamique de la politique des Grands Sites de France.



#### A propos du label Grand Site de France

Inscrit au code de l'Environnement et attribué par le ministre en charge de l'Environnement pour une durée maximale de 6 ans renouvelable, le label Grand Site de France est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Depuis 2004, 15 labels ont été attribués ou renouvelés : Aven d'Orgnac ; Sainte-Victoire ; Pont du Gard ; Pointe du Raz en Cap Sizun ; Bibracte - Mont Beuvray ; Puy de Dôme ; Marais Poitevin ; Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ; Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez ; Baie de Somme ; Puy Mary - Volcan du Cantal ; Solutré Pouilly Vergisson ; Camargue Gardoise, Cirque de Navacelles

#### A propos du Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France rassemble les collectivités locales gestionnaires de Grands Sites de France labellisés et en projet. Ses membres sont engagés dans la politique nationale des Grands Sites de France, portée par le ministère en charge de l'Environnement. Celle-ci concilie préservation et gestion de sites classés emblématiques, avec un développement local durable.

Laboratoire d'innovation, le Réseau est force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante. [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

#### Contacts Presse

Langage & Projets Conseils :  
Camille Pellissier - [camille@lp-conseils.com](mailto:camille@lp-conseils.com) - 01 53 26 42 10

Réseau des Grands Sites de France :  
Soline Archambault - [solinearchambault@grandsitedefrance.com](mailto:solinearchambault@grandsitedefrance.com) - 01 48 74 67 44

Avec le soutien de

